



APPEL À PROJETS **EFF'ACTEE**

LE SOUS-PROGRAMME EFF'ACTEE : STIMULER L'EFFACEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS POUR AIDER LE PASSAGE DE L'HIVER.



PÉRIMÈTRE : France métropolitaine



PORTEUR / INSTRUCTEUR : FNCCR



DATE D'OUVERTURE : 13 déc 2022

DATE DE CLÔTURE : 31 déc 2023

(1ère phase)



BÉNÉFICIAIRES : Communes, EPCI à fiscalité propre, départements, régions, établissement public, syndicats...



CO-FINANCEURS : Fournisseurs d'énergies «obligés» avec les Certificats d'économie d'énergie.



NATURE DE L'AIDE :

Subvention pour les études, la mesure, la montée en compétences et l'accompagnement de projets.

UN HIVER 2022-2023 SOUS HAUTE TENSION.

Le système électrique est sous vigilance renforcée pour l'hiver 2022-2023 en raison des risques d'interruption de l'approvisionnement en gaz russe, de la moindre disponibilité du parc nucléaire à cause de maintenances et de stocks hydrauliques diminués en raison de la sécheresse de l'été 2022.

Deux leviers sont à activer pour limiter les risques : accroître la production et diminuer la consommation d'électricité. Ce deuxième levier s'articule autour de deux piliers : la réduction pure de consommation (efficacité et sobriété) et le décalage des usages hors des pics (flexibilité).

Le secteur tertiaire joue un rôle clé dans la consommation d'électricité : il représente environ 30 % de la consommation totale d'électricité et contribue notamment au pic matinal de consommation. Il est donc nécessaire de développer la sobriété et la flexibilité dans les bâtiments tertiaires publics et privés.

RTE a mis en place Ecowatt, la météo de l'électricité qui permet de connaître le niveau de tension du système électrique grâce à un signal en 3 couleurs. Lors des jours Ecowatt rouge, c'est-à-dire de situation très tendue sur le système électrique, la réduction de consommation dans le tertiaire pourrait contribuer à hauteur de 6,7 GW pour les bâtiments avec chauf-

fage électrique et 3,3 GW pour les bâtiments sans chauffage électrique.

La réduction de la consommation lors des jours de pointe passe par différentes mesures, notamment la baisse du chauffage d'un à deux degrés, le décalage du chauffage hors des heures de pointe et la diminution de l'éclairage du bâtiment durant les pics de consommation.

EFF'ACTEE UN PROGRAMME POUR ACTIVER L'EFFACEMENT ÉLECTRIQUE DANS LES COLLECTIVITÉS

Afin d'activer le potentiel de flexibilité du tertiaire public, le programme ACTEE lance l'Appel à projets Eff'ACTEE pour accompagner les collectivités dans leur démarche d'effacement électrique



L'effacement électrique

L'effacement électrique, c'est-à-dire le fait de diminuer de manière ponctuelle et sans perte de confort certains usages (chauffage, éclairage, ventilation etc) pendant les pointes de consommation est un important levier pour sécuriser le système électrique pendant les prochains hivers.

Au-delà de cette importance pour la sécurisation du réseau électrique, l'effacement électrique dans les bâtiments des collectivités est une opportunité à plusieurs égards.

Il favorise l'intégration des énergies renouvelables en adaptant la consommation à la production, il contribue à l'indépendance énergétique en réduisant la nécessité de centrales à gaz d'appoint et il représente enfin une opportunité économique pour les collectivités qui peuvent être rémunérées par des agrégateurs et opérateurs d'effacement pour réduire leur consommation électrique pendant les pics hivernaux.

L'effacement électrique et la maîtrise de la demande de l'énergie ne sont pas contradictoires.

L'effacement électrique peut être vu comme une première étape dans une démarche de maîtrise de l'énergie des bâtiments : il permet de s'intéresser aux consommations d'énergie de ses bâtiments en vue de les maîtriser, et d'obtenir des gains économiques avec de très faibles investissements

POURQUOI CANDIDATER ?

Le programme Eff'ACTE vise à accompagner les collectivités territoriales vers une démarche d'effacement électrique valorisable économiquement et contribuant à l'équilibre du système électrique. Il se décompose en trois axes :

1. l'accompagnement à la connaissance de l'effacement par la production de documents et outils pédagogiques.
2. le financement du lancement d'une démarche d'effacement.
3. la mise en relation des collectivités avec des opérateurs d'effacement pouvant valoriser leurs capacités d'effacement électrique.

Taux d'aide et plafonnement (montants HT) du sous-programme Eff'ACTE

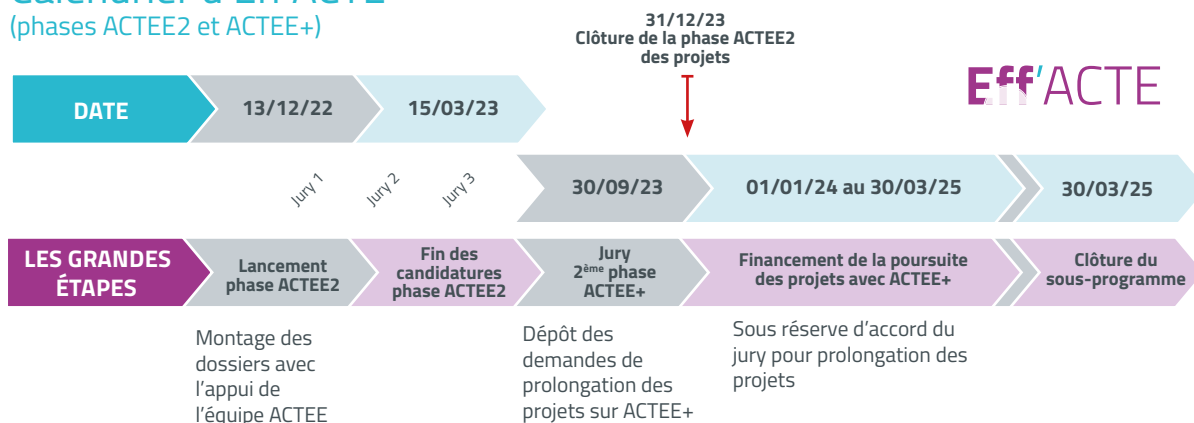
Lots	Plafonds par groupement de collectivités candidat
LOT 1 RESSOURCES HUMAINES	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à 26 000 € HT par groupement.
LOT 2 OUTILS DE MESURE ET DE SUIVI	Taux d'aide maximal de 50% plafonné à 10 000 € HT par groupement.
LOT 3 ÉTUDES TECHNIQUES	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à 75 000 € HT par groupement et 3 000 € HT par étude réalisée.
Plafond total d'aide	100 000 € HT pour l'ensemble du dossier

À LIRE.

Comprendre l'Effacement électrique pour les collectivités



Calendrier d'Eff'ACTE (phases ACTEE2 et ACTEE+)



EFF'ACTE EST OUVERT JUSQU'AU 15/03/23.

N'HÉSITEZ-PAS À CONTACTER L'ÉQUIPE ACTEE POUR PRÉPARER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Contactez-nous : Adam Soussana : a.soussana@fnccr.asso.fr - Lionel Guy : lguy@fnccr.asso.fr
<https://www.programme-cee-actee.fr/aap/effacte/>

TÉLÉCHARGEZ LE DOSSIER DE CANDIDATURE



FNCCR
20 bd de Latour-Maubourg 75007 PARIS
actee@fnccr.asso.fr

ACTEE



0 800 724 724

Service et appel gratuits

www.programme-cee-actee.fr

DU LUNDI AU VENDREDI 10H-12H / 14H-16H



Avec le concours de :



Les co-financeurs du programme ACTEE :

